

20. Propager les connaissances utiles et nécessaires à l'établissement de beurreries et fromageries par des publications et des conférences publiques.

30. S'assurer les services d'un professeur ambulant pour enseigner la fabrication du fromage par le "procédé Chaddar" dans nos fromageries actuelles et en même temps faire l'inspection et un rapport sur l'état de chacune.

40. Recommander au département de l'agriculture et des travaux publics, l'impression de cédules ou formules de comptabilité facile à remplir et de faire la distribution gratuite d'un exemplaire, à chaque fabrique de beurre et de fromage.

50. Le comité pourrait aussi recommander à la législature l'adoption d'une loi obligeant les propriétaires d'exploitation de ce genre à faire au département de l'agriculture et des travaux publics, un rapport annuel, basé sur les cédules ci-dessus mentionnées, sous peine d'une amende suffisante pour assurer l'exécution de la loi.

60. Subventionner l'association des fabricants de beurre et de fromage de cette province. Cette subvention aura pour but de procurer à l'association ci-haut mentionnée, les moyens de déléguer des commissaires aux expositions et conventions étrangères, de publier des rapports, etc.

70. Subventionner l'école de laiterie de Ste Marie, Beaucc. " Cette dernière subvention aura pour but d'établir à l'école de laiterie une station expérimentale, " et permettra de faire des recherches sur les meilleurs procédés de fabrication de produits de laiterie, de faire l'acquisition d'appareils, ustensils et instruments de constructions différentes, d'en connaître la valeur réelle et l'efficacité avant d'en introduire et recommander l'usage dans les nouvelles fabriques.

80. Provoquer une exposition spéciale et générale de produits de laiterie dans la province, et en même temps une convention générale des fabricants de beurre et de fromage et des agriculteurs de ce pays.

90. Former un musée d'appareils et d'instruments de laiterie.

Le tout respectueusement soumis,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

(Signé) S. M. BARRI.

Un canard le plus malicieusement conditionné.—Plusieurs journaux français de la Province de Québec et quelques-uns publiés aux Etats-Unis, ont annoncé à leurs lecteurs la nouvelle suivante :

" *Paroisses dépeuplées.*—On rapporte qu'une couple de paroisses en arrière de St-Roch des Aulnaies sont entièrement dépeuplées par l'émigration. Les curés se sont vus forcés de fermer les églises et d'abandonner ces paroisses. "

C'est un mensonge malicieux et bien propre à affliger le cœur des catholiques de cet endroit du comté de l'Islet.

D'abord nous devons dire qu'en arrière de St-Roch des Aulnaies il n'y a qu'une église : celle de Ste-Louise des Aulnaies. Ceux qui ont assisté aux offices religieux de cette paroisse sont loin de croire qu'il faille y fermer l'église, puisqu'elle est à peine suffisante pour contenir la population qui chaque dimanche assiste à la Messe. La plupart des cultivateurs de cette paroisse

sans être riches jouissent d'une certaine aisance dont ils n'ont pas à se plaindre. Voudrait on parler de St-Aubert, paroisse voisine de Ste-Louise, en arrière de St-Jean Port Joli ? Dimanche dernier nous assistions à la Messe dans cette paroisse, et nous pouvons même dire que ce jour là plus de six cents personnes assistaient aux offices. Dans cette même paroisse il y a un magnifique couvent où 95 jeunes filles y reçoivent l'instruction, parmi lesquelles vingt-sept pensionnaires. Cet état de choses bien consolant n'est assurément pas de nature à forcer le curé de cette paroisse à abandonner son église. Voudrait on parler de la paroisse de St Eugène ? Lundi dernier, nous assistions à une messe en l'honneur de St-Isidore que les membres du Cercle agricole de cette paroisse faisaient chanter et à laquelle assistaient plus de 500 personnes. Cette paroisse de même que celle de St-Aubert, ne peuvent qu'augmenter en population. Il en est de même des paroisses de St-Cyril e, de St-Pamphile et de Ste Perpétue. Nous parlerons tout particulièrement des paroisses de St-Aubert et de St-Eugène dans le prochain numéro de la *Gazette des Campagnes*.

Par cette réfutation de notre part, nous ne doutons pas que les journaux qui ont publié la fausse nouvelle que nous avons signalée, s'empresseront de la contredire au plus tôt, pour l'honneur de notre religion et de notre pays.

CAUSERIE AGRICOLE

LE JARDIN POTAGER (Suite).

Les ennemis du chou.—De toutes nos plantes le chou est celui qui a le plus d'ennemis, c'est à-dire tous ces animaux et insectes qui sont avides du chou, qui l'aiment trop et en font toute leur nourriture.

Au premier rang nous avons les lapins et les lièvres dont il est assez facile d'empêcher les dégâts. Les insectes, au contraire, résistent souvent à tous les efforts du jardinier ; et presque toujours, en dépit de ses efforts, les insectes détruisent des récoltes entières, comme nous en avons la preuve depuis plusieurs années.

Les insectes les plus redoutables sont :

10. Les altises ou puces de terre qui rongent les plantes à leur levée et souvent les font périr. Comme moyen préventif contre les ravages de cet insecte, on conseille de mêler de la fleur de soufre à la graine quelques jours avant de la semer, ou de suspendre au-dessus du plant des chiffons d'étoffe imbibés de coaltar. Le bassinage des plantes est aussi très-utile. On se contente généralement de saupoudrer le plant avec de la chaux en poudre ou de la cendre vive.

20. La larve du charançon du chou qui attaque la racine, forme des croissances volumineuses appelées "gale patates" dans lesquelles la sève s'accumule aux dépens des autres parties de la plante. Le chou qui subit les atteintes de ce dernier insecte végété misérablement et d'ordinaire ne forme pas de pommes ; généralement il s'attaque au chou alors même qu'il est encore en pépinière : dans ce cas, il est nécessaire de bien examiner les racines des jeunes choux et mettre de côté tous ceux dont la racine présente quelques renflements.